

Programme scientifique

Le factitif : perspectives croisées

Université Paris-Sorbonne
Université Paris-Diderot
17-18-19 novembre 2016

Organisateurs : André THIBAULT (professeur, UFr de Langue française) et Jean-Paul BRACHET (MCF habilité, UFr de Latin), avec l'aimable collaboration de Guillaume FON SING (MCF, Laboratoire de Linguistique Formelle, Université de Paris-Diderot)

Thématique générale

Le colloque a pour but de réunir un groupe de spécialistes (latinistes, romanistes, francisants, créolistes et typologistes) autour d'une réflexion sur le fonctionnement des constructions factitives dans différentes langues et à différentes époques, en s'interrogeant sur les universaux cognitifs, les facteurs internes (systémiques) et les facteurs externes (contacts de langue) qui président à leur évolution.

Les constructions factitives dans l'histoire du français se présentent globalement sous deux formes : typiquement, *je fais manger l'enfant* et *je fais l'enfant manger*. Cette dernière, bien représentée dans l'ancienne langue, s'est raréfiée par la suite (éclipse de trois siècles dans la documentation) pour refaire son apparition comme artifice stylistique dans la littérature contemporaine (2^e m. XIX^e s.–1^{re} m. XX^e s.). Or, dans certaines variétés de français en contact (avec l'anglais, avec le créole, ou les deux), ainsi que dans les créoles atlantiques et mauricien, cette structure est très fréquente, voire grammaticalisée (dans les créoles). La question de l'origine de cette structure en créole est complexe : survivance (plutôt improbable) de l'ancien français, héritage de certains parlers régionaux de France à l'époque coloniale, influence de langues d'adstrat (anglais) ou de substrat (langues africaines), effets innovateurs d'auto-régulation propres à la genèse des langues créoles.

Il importait donc de réunir une brochette de spécialistes de plusieurs langues pour éclairer la question du factitif dans une optique de typologie linguistique, ce qui permettra de dresser le portrait le plus précis et le plus à jour possible du fonctionnement de cette variable dans un ensemble de langues dont plusieurs sont apparentées ou ont été en contact.

Les Actes seront publiés dans la collection *Linguistique variationnelle* des Éditions Classiques Garnier (coll. dirigée par A. Thibault et Fr. Gadet).

Programme prévisionnel

Le colloque se déclinera en trois grandes articulations, du latin et des langues romanes jusqu'aux langues non-indoeuropéennes, en passant par la famille des langues créoles.

Jeudi, 17 novembre 2016

Salle Jean Laplanche, salle 576, Bâtiment Olympe de Gouges, 5^e étage
8 Place Paul Ricœur, 75013 Paris

14h00 – 14h10 : Mot de bienvenue

A. Le factitif du latin au français

14h10 – 15h00 : BRACHET, Jean-Paul (Paris-Sorbonne) : Les constructions factitives en latin tardif.

15h00 – 15h50 : BURIDANT, Claude (Strasbourg) : Le factitif en ancien français.

15h50 – 16h10 : Pause-café

16h10 – 17h00 : BADIOU-MONFERRAN, Claire (Université de Lorraine) : Le factitif en moyen français et en français moderne, formes résiduelles et émergentes.

17h00 – 17h50 : BAJRIĆ, Samir (Université de Bourgogne) : Le verbe *faire* en français moderne, entre factitif et suppléant.

Vendredi, 18 novembre 2016

Salle D-040, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris

B. Le factitif et les créoles français

09h00 – 10h00 : HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine (Université d'Aix-en-Provence) : Du factitif et de quelques autres structures similaires dans les créoles français de la Caraïbe. Approche synchronique et diachronique.

10h00 – 11h00 : GADELI, Karl (Université de Paris-Sorbonne) : Le factitif en créole guadeloupéen dans la perspective de la Grammaire universelle.

11h00 – 11h15 : Pause-café

11h15 – 12h15 : GOVAIN, Renauld (Université d'État d'Haïti) : Le factitif en créole haïtien comparé au français : aspects syntaxiques et sémantiques.

12h15 – 14h00 : déjeuner

14h00 – 15h00 : KLINGLER, Tom (Université de Tulane, USA) et NEUMANN-HOLZSCHUH, Ingrid (Université de Ratisbonne, Allemagne) : Le factitif en créole louisianais, en acadien et en cadjin.

15h00 – 17h00 : FON SING, Guillaume (Paris 7) et KRIEGEL Sibylle (Université d'Aix-en-Provence) : Le factitif dans les créoles de l'Océan Indien.

17h00 – 17h15 : Pause-café

17h15 – 18h00 : PAULEAU, Christine (Université de Nanterre) : Le factitif en créole tayo de Nouvelle-Calédonie.

Samedi, 19 novembre 2016

Amphi D-035, Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris

C. Le factitif dans d'autres langues / créoles néo-latins

09h00 – 10h00 : COUFFIGNAL, Gilles (Paris-Sorbonne) : Le factitif en occitan du 16^e siècle.

10h00 – 11h00 : QUINT, Nicolas / BIAGUI, Noël Bernard (CNRS) : Un aperçu des structures factitives en portugais dans les créoles à base portugaise de l'Afrique de l'Ouest (*Upper Guinea Creoles*).

11h00 – 11h15 : Pause-café

D. Le factitif dans les langues non indo-européennes

11h15 – 12h15 : VOISIN, Sylvie (Université d'Aix-en-Provence) : Le factitif dans les langues africaines (atlantiques et bantoues).

12h15 – 14h00 : déjeuner

14h00 – 15h00 : DUVAL, Marc (Paris-Sorbonne) : Le factitif en coréen.

15h00 – 16h00 : LEMARÉCHAL, Alain (Paris-Sorbonne) : Le causatif-factitif dans les langues austronésiennes, bantoues, en chinois et du point de vue général et typologique.

16h00 – 16h15 : conclusion et mot de la fin

Résumés reçus (par ordre alphabétique d'auteurs)

Le verbe *faire* en français moderne, entre factitif et suppléant

Samir Bajrić (Université de Bourgogne)

L'omniprésence du verbe *faire* dans la communication n'est ni une réalité récente, comme en témoigne, entre autres, l'excellent ouvrage de T. Ponchon pour le français médiéval (1994), ni la propriété privée de la langue française, comme l'attestent les analyses ressortissant à la linguistique comparée. Pour les besoins de cette communication, il conviendra d'examiner les propriétés dudit mot dès lors qu'il oscille entre ses velléités de factitif et celles de suppléant. Les exemples suivants représentent assez fidèlement cette dualité :

- Elle s'est fait faire les seins.
- Ah, bon ? Pourtant, ils font vrais.
- Non, non. Je te laisse regarder. Tu verras qu'ils font faux. (répliques d'une émission de télé-réalité)

En 1962, G. Gougenheim publie un ouvrage intitulé *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, où il établit une liste non limitative et par ordre de fréquence décroissante, des verbes les plus fréquents. Ils sont au nombre de vingt et *faire* y occupe... la troisième place, après les verbes *être* et *avoir*. Ces faits de langue renforcent le dessein de repenser l'impact qu'un (seul) verbe exerce au sein d'une langue (comme le français) et, bien au-delà, à l'intérieur du phénomène langagier tout entier, notamment à travers la comparaison des langues, typologiquement apparentées ou non. Cette étude prendra place dans le cadre de la psychomécanique du langage de Gustave Guillaume, car cette dernière offre de solides théorèmes permettant de circonscrire ledit phénomène (subduction, prédicativité, régime d'incidence, etc.) et de comparer ces données à une langue / des langues (slaves et / ou autres) où le système grammatical ignore totalement ce type de réalités discursives.

Repères bibliographiques

- BAJRIĆ, S. (2005), « Questions d'intuition », *Langue Française*, n° 147, 7-18.
- BAJRIĆ, S. (2008), « Le verbe *faire* en français contemporain : syntaxe et sémantique », *Suvremena lingvistika* (« Linguistique contemporaine ») numéro 66, décembre 2008, Zagreb, Croatie, 143-197.
- BLANCHE-BENVENISTE, C. (2000), *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys.
- BOONE, A. et JOLY, A. (1996), *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris, L'Harmattan.
- DAMOURETTE J. et E. PICHON (1968-1971), *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, Volume 8, Paris, D'Artrey.
- FREY, Cl. 1993, « L'extension polysémique du verbe « faire » en français du Burundi », revue BOFCAN, n° 9, 225-249.
- GIRY-SCHNEIDER, J. (1971), « Remarques sur un emploi du verbe 'faire' comme opérateur », *Langue Française*, n° 11, 78-84.
- GIRY-SCHNEIDER, J. (1978), *Les nominalisations en français : l'opérateur « faire » dans le lexique*, Genève, Droz.
- GIRY-SCHNEIDER, J. (1984), « Jean fait le (généreux + diable). Constructions productives et expressions figées », *Revue québécoise de linguistique, Grammaire et lexique*, XIII, 2, 12-34.
- GIRY-SCHNEIDER, J. (1986), « Les noms construits avec 'faire' : compléments ou prédicats ? »,

Langue Française, n° 69, pp. 49-63.

GOUGENHEIM, G. (1962), *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, Paris, A. & J. Picard & Cie.

GROSS, G. (1996), *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.

GROSS, M. (1975), *Méthodes en syntaxe : régime des constructions complétives*, Paris, Hermann

GROSS, M. (1986), « Les nominalisations d'expressions figées », *Langue Française*, n° 69, 64-84.

GUILLAUME, G. (1973), *Principes de linguistique théorique*, PUL, Québec/Paris.

GUILLAUME, G. (1989), *Leçons de linguistique*, série C, volume 9, *Grammaire particulière du français et grammaire générale*, PUL, Lille, PUL, Québec.

KRIEG, A. (1995), compte rendu de Leeman-Bouix D., 1994, *Les fautes de français existent-elles ?*, Seuil, Paris, dans *Sciences Humaines*, n° 48, mars 1995, 48.

LANGACKER, R. W. (1966), « Les verbes 'faire', 'laisser', 'voir', etc. », *Langages*, n° 3, 72-89.

LEEMAN-BOUIX, D. (1994), *Les fautes de français existent-elles ?*, Paris, Seuil.

MOIGNET, G. (1981), *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.

PICOCHÉ, J. (2001), « Mouvements de subduction et de transduction dans le vocabulaire français », dans P. de Carvalho, N. Quayle et O. Soutet (dir.), *La psychomécanique aujourd'hui, Actes du 8^e colloque international de psychomécanique du langage*, Seyssel, 1997, Paris, Champion, 249-263.

PONCHON, T. (1994), *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale : le verbe Faire en français médiéval*, Genève, Droz.

QUAYLE, N. (2001), « La vocation à l'auxiliarité : le cas de 'get' en anglais », dans P. de Carvalho, N. Quayle et O. Soutet (dir.), *La psychomécanique aujourd'hui, Actes du 8^e colloque international de psychomécanique du langage*, Seyssel, 1997, Paris, Champion, 2001, 129-140.

TESNIÈRE, L. (1982 ; 1^{re} éd. 1959), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

WEINRICH, H. (1989), « Les langues, les différences », *Le français dans le monde*, octobre 1989, n° 228, 49-56.

Le factitif en ancien français
Claude Buridant (Université de Strasbourg)

Après une mise au point théorique rappelant les paramètres entrant en jeu dans la construction factitive, s'appuyant sur des études fondamentales succédant à celle de Georges Gougenheim et replaçant cette construction dans un ensemble Nom/pronom – verbe auxiliaire – verbe infinitif – nom patient/agent, on traitera de ses spécificités pendant la période large de l'ancien français. La possibilité de disjonction du nom patient/agent, du type *Deus fist l'immagine por sue amur parler* (AlexisS2), s'inscrit dans ce qu'on peut appeler la construction matricielle à ordre déterminant + verbe, largement répandue en ancien français, appelée aussi « antéposition stylistique » par calque de « stylistic fronting » (Mathieu 2006), qu'il vaudrait mieux appeler « antéposition V2 » (Labelle & Hirschbühler 2014). Dans ce type de construction, un élément X complétant le verbe au sens large lui est antéposé, le verbe pouvant alors être placé en dernière position dans la phrase + compléments annexes éventuels, avec disjonction de son sujet, qu'il s'agisse d'un temps composé ou d'un infinitif dépendant d'un verbe recteur dans une périphrase verbale non entièrement figée. Elle est largement répandue en ancien français dans toutes sortes de combinaisons, l'élément antéposé pouvant être de différente nature. Avec l'évolution typologique du français, elle est devenue impossible ou marquée en français contemporain courant pour *faire* causatif, formant une périphrase verbale cohérente, alors qu'elle est toujours possible avec le verbe permissif, rejoignant la catégorie des immixtifs, ce qui peut être le signe d'une autonomie plus grande de l'actant. L'exemple de *laisser tomber* est instructif à cet égard.

Éléments de bibliographie

GOUGENHEIM, Georges (1929), *Étude sur les périphrases verbales de l'ancien français*, Paris, Nizet.

LABELLE, Marie et HIRSHBÜHLER, Paul (2014), « Y avait-il antéposition stylistique en ancien français ? » 4^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Volume 8 (2014), 277-296 [en ligne sur la Toile, DOI 10.15/shs conf./2014081129].

MATHIEU, Éric (2006), « Stylistic fronting in Old French », *Probus*, 18, 219-266.

PONCHON, Thierry (1994), *Sémantique lexicale et sémantique grammaticale : le verbe Faire en français médiéval*, Genève, Droz.

Le factitif dans l'occitan littéraire du XVI^e siècle
Gilles Guilhem Couffignal (Université Paris-Sorbonne)

Les études philologiques et linguistiques occitanes s'intéressent le plus souvent soit à la langue médiévale soit aux variétés observables à l'époque contemporaine. La conséquence de cette habitude solidement ancrée dans la discipline depuis le XIX^e siècle (Couffignal s.d.) est de placer l'occitan prémoderne dans un angle mort de la recherche.

L'état de l'art sur la question du factitif ne fait pas exception. Si deux articles viennent éclairer les pratiques médiévales (Klingebliel 2011) et contemporaines (Molinier et Bras 2005), rien ne nous permet d'évaluer l'emploi de ce tour au XVI^e siècle. À partir d'un corpus d'œuvres publiées entre 1550 et 1610, nous tâcherons de donner une première description des formes du factitif en occitan littéraire, dans ses variétés gasconne, languedocienne et provençale. Nous nous intéresserons notamment au degré de coalescence de la périphrase verbale et à la « souplesse syntaxique » (Klingebliel 2011) de ses emplois et aux phénomènes éventuels de variation. Enfin, la comparaison avec les données disponibles pour les états de langue ancien et contemporain nous permettra de revenir sur un *a priori* longtemps répété sans plus ample examen, selon lequel « à partir du XVI^e siècle, [...] les textes littéraires, désormais dialectalement localisés, témoignent d'une langue à peu près semblable, à quelques archaïsmes près, à la langue d'aujourd'hui. [...] » (Bec 1963, 91).

Références bibliographiques

BEC, Pierre (1963), *La langue occitane*, Paris, PUF.

COUFFIGNAL, Gilles (à paraître), « De la “langue des troubadours” aux “patois du midi” : les conditions de la description linguistique de l'occitan prémoderne au XIX^e siècle », dans *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques*, Paris, Champion.

KLINGEBIEL, Kathrin (2011), « Syntaxe de *far* causatif dans la COM : “als fols fai cujar lo folatje” (Judici d'Amor 860) », dans A. Riegel, D. Sumien (éd.), *AIEO* 9, 1, 191-206.

MOLINIER, Christian et BRAS, Myriam (2005), « Sur les constructions causatives figées de l'occitan », dans F. Lambert et H. Nolke (éds), *La syntaxe au cœur de la grammaire*, Rennes, PUR, 99-215.

Le causatif en coréen

Marc Duval (Université Paris-Sorbonne)

On peut distinguer trois manières de former le causatif d'un verbe V1 en coréen :

- (i) la substitution par un autre verbe n'entretenant aucune relation formelle avec V1, mais une relation sémantique paraphrasable en *faire/causer* + V1 (causatif lexical) ;
- (ii) l'ajout d'un suffixe spécifique au radical de V1 (causatif morphologique) ;
- (iii) l'ajout à V1 d'un suffixe adverbialisant de sens final (*-key*, *-tolok*) et l'emploi d'un verbe de sens générique « faire » (*hata* « faire, dire », *mantulta* « fabriquer ») (causatif syntaxique ou périphrastique) ;

De (i) à (iii) existe une hiérarchie dans la productivité, à savoir que, des trois procédés, le causatif lexical est le moins productif, ne concernant a priori qu'un petit nombre d'unités, tandis que le causatif syntaxique est le plus productif, quoiqu'il connaisse toutefois des restrictions.

Nous décrivons surtout les principales caractéristiques des deux derniers procédés, en nous concentrant sur les trois points suivants :

- le problème du marquage de l'agent « causé », qui peut, *entre autres possibilités*, « rester » marqué au nominatif, comme s'il n'était pas démis de ses fonctions / destitué ;
- les différences d'emploi entre causatif syntaxique et causatif morphologique. Ce problème peut rappeler en français la différence entre *purifier* et *rendre pur* ou *réaliser* et *rendre réel* ;
- la place des procédés du causatif coréen dans les typologies du causatif.

Le factitif en créole guadeloupéen
dans la perspective de la Grammaire universelle
Karl Gadelii (Université Paris-Sorbonne)

La phrase suivante illustre le factitif en créole guadeloupéen :

An té fè se timoun-là ekri devwa-la.
je PASSÉ faire les-enfants écrire le-devoir
'J'ai fait écrire le devoir aux enfants.' (adapté d'après Iskrova 2010 : 1331)

En simplifiant, nous pouvons représenter la structure guadeloupéenne comme [NP1 V1 NP2 V2 NP3], tandis que son équivalent français assume la forme [NP1 V1 V2 NP3 NP2_{OBLIQUE}]. Plusieurs hypothèses ont été avancées concernant l'origine de la structure guadeloupéenne, mais ici nous défendrons l'idée présentée dans Gadelii (1997), à savoir que le factitif ainsi qu'un grand nombre d'autres structures en guadeloupéen est le résultat de la manifestation des valeurs non marquées de la Grammaire universelle. Dans la théorie de la syntaxe X-barre (Jackendoff 1977), la configuration de base comporte des XP et X° en alternance. Le factitif en guadeloupéen incarne cette configuration, car ses arguments et verbes alternent entre eux, comme la schématisation ci-dessus l'indique. La structure française doit par contre être dérivée par mouvement de têtes, où le verbe « écrire » s'adjoit à « fait ». Le guadeloupéen et le français représentent donc deux types de grammaires : une grammaire montrant les têtes lexicales *in situ* (le guadeloupéen) vs. une grammaire où les têtes lexicales se déplacent, laissant une trace dans leur position de départ (le français). Nous considérons que le premier choix est non marqué, car la structure X-barre est directement réalisée, sans déplacement des éléments linguistiques. Dans cet exposé, nous développerons davantage cette idée, et nous essayerons également de la lier aux différentes assignations de cas dans les deux langues impliquées.

Références bibliographiques

- GADELI, Karl (1997), *Lesser Antillean French Creole and Universal Grammar*, Göteborg, Göteborg University / Department of Linguistics.
- ISKROVA, Iskra (2010), « Français et créole : contact de langues aux Antilles », actes du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2010), 1329-1339.
- JACKENDOFF, Ray (1977), *X-bar Syntax. Elements of Phrase Structure*, Cambridge (MA), The MIT Press.

Le factitif en créole haïtien comparé au français : aspects syntaxique et sémantique

Renauld Govain (*LangSÉ / FLA, Université d'État d'Haïti*)

Le factitif existe tant en français (FR) qu'en créole haïtien (CH), comme en témoigne Pompilus (1976). Il est, en effet, l'expression d'un procès formé au moyen du verbe *faire* (*fè* en CH) suivi d'un autre verbe d'action. Ainsi, le verbe factitif est « un verbe dont le sujet fait faire l'action exprimée par le verbe » (Grevisse, 1986 : 1168).

- (1) Van an fè mi an tonbe.
Vent def faire mur det tomber
'Le vent a fait tomber le mur.'

Les Anglo-Saxons utilisent *causatif* parce que le sujet n'accomplit pas véritablement l'action qu'indique le procès verbal mais en est la cause. Le 'vent' est la cause du fait que le mur est tombé, mais le sujet du verbe 'tomber' qui est le procès de la prédication est bien le 'mur' lui-même. Toutefois, des auteurs tels Lazard (1994) considèrent comme *causatifs* les tours dérivés de verbes intransitifs (tel « faire courir qqn ») et *factitifs* ceux dérivés de verbes transitifs (tel « faire prendre qqch chose à qqn »).

Il n'y a pas que *fè* (« faire ») en CH qui participe à la construction d'une structure factitive. Les verbes *voye* (envoyer), *kite* (laisser), *fòse* (forcer), *bay* (donner, confier), etc., associés à un infinitif, peuvent jouer ce rôle aussi. Les exemples pour chacun de ces verbes viendront au fil du développement de l'exposé. Pompilus (1976) et Béchade (1986) considèrent ces verbes comme des verbes *régents* par rapport à l'infinitif.

Mais aussi, il est des verbes qui ont un sémantisme factitif et ne recourent pas forcément à *fè/faire*. C'est le cas d'énoncés où le sujet fait l'action sans être véritablement l'actant du procès qu'exprime le verbe. L'action est réalisée par un autre actant au profit du sujet lui-même ou d'un tiers exprimé dans l'énoncé. C'est un factitif sémantique qui ne porte pas la marque lexico-syntaxique du factitif canonique :

- (2) Nèg san ponyèt la sot kale tèt li.
Nègre sans bras def sortir raser tête 3s
'L'homme sans bras vient de se raser le crâne.'

Dans cette contribution, nous analyserons la structure factitive en CH, que nous comparerons à son fonctionnement en FR du point de vue tant syntaxique que sémantique. Nous montrerons que la syntaxe canonique de l'expression du factitif est différente dans les deux langues. Cette différence syntaxique tient à ce qu'on appelle le « principe d'adjacence stricte » (Dejean 2006) caractérisant la syntaxe du CH (respectant strictement le canon syntaxique S-V-O). Cela influence la structure syntaxique du factitif en français caribéen (FC) :

- (3) a. Fais l'enfant rentrer. (Guadeloupe)
b. Faites l'eau bouillir. (Haïti)
c. Fais rentrer l'enfant. / Faites bouillir l'eau. (FR)

La syntaxe, dans certains cas, peut être pareille en CH et en FR mais il sera montré au fil de la présentation que cela induit une différence sémantique. Le verbe principal de la structure factitive (en CH ou en FR) peut être transitif, intransitif, pronominal.

Références citées

- BÉCHADE, Hervé-D. (1986), *Syntaxe du français moderne et contemporain*, Paris, PUF.
- DEJEAN, Yves (2006), *Yon lekòl tèt anba nan yon peyi tèt anba*, Port-au-Prince, Éditions Deschamps.
- GREVISSE, Maurice, 1986 (12^e édition), *Le bon usage*, Bruxelles, Duculot.
- LAZARD, Gilbert (1994), *L'actance*, Paris, PUF.
- POMPILUS, Pradel (1976), *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien / morphologie et syntaxe*, Port-au-Prince, Éditions Caraïbes.

**Du factitif et de quelques autres structures similaires
dans les créoles français de la Caraïbe.
Approche synchronique et diachronique.**

Marie-Christine Hazaël-Massieux (Aix-Marseille Université)

On sait que les langues créoles constituent une ressource importante pour retrouver des formes grammaticales et les règles de leurs usages en français classique ou même plus ancien (Ancien français, français de la Renaissance...); elles attirent l'attention sur des tournures régionales qui, sans analyse historique, resteraient inexpliquées. Quand la connaissance de certaines structures de l'ancien français ou du moyen français sont assurées et que l'histoire de la langue a pu déterminer les étapes de leur mise en oeuvre, il est intéressant de s'attacher, dans certains parlars régionaux, à la recherche des sources et des influences pour expliquer des structures grammaticales caractéristiques.

C'est ainsi que pour étudier la question du factitif en créole français de la Caraïbe, il est important de passer par deux temps de recherche successifs, tous deux indispensables. D'abord, il est essentiel de mieux comprendre « en système » la place de ces structures et d'étudier ainsi les structures factitives en lien avec d'autres structures verbales de la phrase créole complexe. Dans un deuxième temps, on peut alors examiner l'origine de ces formes – qui sont à rapprocher, manifestement, de phrases répertoriées dans le français médiéval et classique avec lesquelles elles comportent des similitudes apparentes, même si par ailleurs les *systèmes* linguistiques diffèrent profondément. C'est pourquoi l'étude de la phrase ainsi que du système pronominal et verbal créole est indispensable au départ de toute recherche : c'est sans doute ce qui permet de comprendre le maintien, voire le développement du modèle classique recensé aussi bien dans les diverses langues créoles de la Caraïbe que dans les français régionaux où ils demeurent très vivaces, dans le rapport continué que ceux-ci entretiennent avec les parlars créoles oraux. Il ne s'agit plus seulement alors d'un « héritage », mais bien d'un « développement », car leur présence aujourd'hui, aux côtés d'autres structures similaires, ne peut s'expliquer que par les caractéristiques grammaticales d'ensemble (morphologie et syntaxe) des langues générées dans les contacts de langues au cours des colonisations. C'est bien l'analyse d'un certain nombre d'informations grammaticales « en système » qui permet de comprendre les conséquences contemporaines d'un héritage passé et la fixation d'une structure spécifique, peu sujette désormais à la variation.

Le recours au corpus de *Textes anciens en créole français de la Caraïbe*, réuni par Marie-Christine Hazaël-Massieux (2008), permettra ainsi de mener la recherche à travers des textes tirés de l'histoire des créoles, et d'explorer les voies d'une évolution éventuelle jusqu'à aujourd'hui, alors que ces structures factitives sont même devenues « emblématiques » du créole jusque dans les citations qui en sont données *en français* par les auteurs de la « créolité » dans leurs œuvres contemporaines.

Augmentation de la valence :
Le causatif en créole seychellois et en créole mauricien
Sibylle Kriegel (LPL – Université Aix-Marseille)
Guillaume Fon Sing (LLF – Université Paris Diderot)

Cette communication va étudier la construction causative des créoles seychellois et mauricien dans la perspective d'un changement de diathèse permettant l'augmentation de la valence par le rôle sémantique du causateur (*causer*) pour ensuite donner des exemples classés selon le type de verbe concerné par la causativisation. Elle finira par discuter quelques exemples avec des changements positionnels, témoins d'une certaine variation en créole seychellois et en créole mauricien. Selon nous, ces changements doivent être interprétés comme un début de processus de grammaticalisation que l'on observe également dans d'autres langues, p.ex. dans les langues romanes. La communication se terminera par une discussion concernant le possible impact du contact avec l'anglais et le français.

Le factitif en créole tayo de Nouvelle-Calédonie
Christine Pauleau (Université Paris-Ouest-Nanterre-la-Défense)

La Nouvelle-Calédonie, située en Océanie, à l'est de l'Australie, peut être considérée comme la "dernière frontière" de diffusion du français colonial. Sur ce terrain francophone du bout du monde, colonisé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, sont nés un français "régional" et un créole, le tayo : loin de la norme de référence, au contact de langues telles que les langues kanak, l'anglais ou les langues polynésiennes, ainsi que de réalités géographiques historiques et sociales distinctes de celles de la Métropole.

Que ce soit en français calédonien (fr.cal.) ou en tayo, les formes factitives présentent très peu de particularismes, étant souvent exprimées comme en français de référence (fr.cal. *Je fais rentrer le chien*. Tayo *ma fait rentrer chien*). Au mieux, on a pour certains particularismes des variantes sous la forme d'un factitif (fr.cal. *faire claquer sa gueule* est par exemple une variante de *claquer sa gueule* ou encore comme France hexagonale l'archaïsme *faire montrer* est une variante de *montrer*). Au pire, on n'emploie non pas le factitif mais une forme [*faire* + C.Objet] comme dans *faire du blanc* "faire augmenter le nombre des migrants d'ethnie européenne".

On peut aussi indiquer que le verbe *faire* est un verbe opérateur en fr.cal. Comme dans d'autres français non standard, il est utilisé dans de nombreuses expressions, de sorte que par exemple [*faire* + dét. déf. ou dét. possessif + N] signifie "se conduire comme + dét. déf. ou dét. possessif + N" (*faire son Javanais* "faire comme les Javanais").

Ce sont donc là de très maigres données qui constituent somme toute des "non données" pour l'étude du factitif dans les français "différents" du français de référence.

Un aperçu des structures factitives en portugais
dans les créoles à base portugaise de l’Afrique de l’Ouest (*Upper Guinea Creoles*)
Nicolas Quint & Noël Bernard Biagui (CNRS)

En portugais, comme en français et dans nombre d’autres langues romanes, c’est le verbe *fazer* ‘faire’ qui constitue l’auxiliaire principal dans les constructions factitives.

En revanche, la plupart des créoles à base portugaise de l’Afrique de l’Ouest (CPAO), quoique tirant la grande majorité de leur lexique courant du portugais, ont développé des structures factitives nettement éloignées de celles attestées en portugais et plus généralement en ibéro-roman. Ainsi :

– dans les trois branches de ce groupe (continentale [Guinée-Bissau - GB + Casamance - CC], insulaire [Cap-Vert - CV] et antillaise [papiamentu - PAP]) on observe une tendance générale à l’usage d’un auxiliaire dérivé du portugais *pôr* ‘mettre’ : GB *pui*, CC *pí*, CV *poi*, PAP *poné*.

Ex : CV *e po-l kánta* /S3SG + mettre-O3SG + chanter/ ‘il l’a fait chanter’.

– par ailleurs, dans la branche continentale, un factitif synthétique (d’origine vraisemblablement mixte mandingue et romane) s’est développé.

Ex. : CC/GB *kabá* ‘finir (intr.)’ > *kabantá* ‘finir (tr.)’

Ex. : CC *kumé* ‘manger’ > *kumenté* ‘faire manger, nourrir’.

Dans cette présentation, nous présenterons au moyen d’exemples choisis les constructions factitives dans chacune des trois branches des créoles à base portugaise de l’Afrique de l’Ouest en montrant ce que les particularités observées dans chacune des branches peuvent nous enseigner sur les influences que les langues lexificatrices (portugais et espagnol pour le papiamentu) et les langues de substrat ont pu exercer sur la genèse des créoles afro-portugais étudiés.

Références bibliographiques

- BIAGUI, Noël Bernard (sous presse), *Description générale du créole afro-portugais parlé à Ziguinchor (Casamance)*, Paris, Karthala.
- KIHM, Alain (1980), *Aspects d’une syntaxe historique. Études sur le créole portugais de Guinée-Bissau*, Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Paris, Sorbonne Nouvelle.
- KIHM, Alain (1991), « Les constructions causatives en kriyol », Paris, LINX 25, 45-62.
- KIHM, Alain (1994), *Kriyol syntax : the Portuguese-based creole language of Guinea-Bissau*, John Benjamins.
- MBODJ, Chérif (1987), *Esquisse du verbe créole*. Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l’Université Cheick Anta Diop de Dakar, n° 17, 1987.
- PECK, Stephen Madry (1988), *Tense, aspect and mood in Guinea-Casamance Portuguese Creole*, PhD. Thesis, University of California, Los Angeles.
- ROUGE, Jean Louis (1988), *En apprenant le créole à Bissau ou Ziguinchor*, Paris, L’Harmattan.
- SCANTAMBURLO, L. (1981), *Gramática e dicionário da língua crioula da Guiné-Bissau (GCr)*, Bologna, Editrice Missionaria Italiana.

Le factitif dans les langues africaines (atlantiques et bantoues)

Sylvie Voisin (Aix-Marseille Université)

Dans cette présentation, je me focaliserai sur la description des causatives syntaxiques dans deux groupes de langues Niger-Congo, les langues atlantiques et les langues bantoues. Les langues Niger-Congo, comme toutes les langues du monde, ont à leur disposition trois grands types de constructions causatives : lexicale, morphologique et syntaxique. Ces différentes stratégies ont été détaillées dans de nombreux travaux sur le causatif (Nedjalkov et Silnitsky 1973 ; Comrie 1985 ; Dixon 2000 ; Kulikov 2001). Ces constructions sont associées à des sémantismes différents, avec dans certaines langues une répartition assez stricte entre le sémantisme de la causation¹ et la construction (Shibatani et Pardeshi 2002). Si toutes les langues utilisent ces trois stratégies, la proportion de chacune est différente selon les langues et selon les familles. Les langues Niger-Congo ont à leur disposition plusieurs dérivations causatives (causatives morphologiques) qui réduisent considérablement l'utilisation des causatives lexicales et syntaxiques. Après avoir donné une analyse syntaxique des constructions en question, je montrerai que ces causatives syntaxiques sont moins fréquentes dans les langues observées, voire inexistantes dans certaines d'entre elles. Je m'attacherai dans cette présentation à montrer que ceci s'explique par la riche morphologie, mais aussi par la forte spécification sémantique des constructions causatives dans ces langues.

Références bibliographiques

COMRIE, Bernard (1985), « Causative verb formation and other verb-deriving morphology », dans Timothy Shopen (éd.), *Language typology and syntactic description*, Cambridge, Cambridge University Press, vol. 3, 309-348.

DIXON, Robert M. W. (2000), « A typology of causative: form, meaning and function », dans Robert M. W. Dixon et Alexandra Y. Aikhenvald (éds.), *Changing valency: Case studies in transitivity*, Cambridge, Cambridge University Press, 30-83.

KULIKOV, Leonid (2001), « Causatives », dans Martin Haspelmath, Ekkehard König, Wulf Oesterreicher, et Wolfgang Raible (éds.), *Language Typology and Language Universals: an International Handbook*, Berlin, Walter de Gruyter, vol. 2, 886-898.

NEDJALKOV, Vladimir Petrovitch, et Georgji G. SILNITSKY (1973), « The typology of morphological and lexical causatives », dans *Trends in Soviet Theoretical Linguistics*, Dordrecht, Reidel Publishing Co., 1-32.

SHIBATANI, Masayoshi, et Prashant PARDESHI (2002), « The Causative Continuum », dans Masayoshi Shibatani (éd.), *Typological Studies in Language*, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company, 48, 85-126.

¹ Les différents sémantismes des constructions causatives sont, entre autres, la causation directe et la causation indirecte. Shibatani et Pardeshi (2002) font partie des premiers à décrire la causation sociative et ses sous-domaines.